

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 6 Avril 2023

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 27

D23.026

L'an deux mille vingt-trois,

le six avril,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU Bernadette, CASTAN Emmanuel, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David, CITERIN Sylvie (pouvoir donné à BONICEL Pascale), POUGET Valérie, MALZAC Claude, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, BONICEL Bernard, RODIER Yves, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), RODIER Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), DE SOUSA Guy (pouvoir donné à POURQUIER Jean-Paul), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.026: APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE 2023 – GRAND SITE DE FRANCE

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT les délibérations du Conseil Communautaire D19.033 en date du 27/05/2019 et D19.082 en date du 08/11/2019, portant approbation du projet de convention de gouvernance dans le cadre de la phase d'émergence du label Grand Site de France, à passer entre les communautés de communes Millau Grands Causses, Aubrac Lot Causses Tarn, et Gorges Causses Cévennes,



CONSIDÉRANT la délibération du Conseil communautaire D22.041 en date du 14/04/2022, portant approbation du projet d'avenant à la convention de gouvernance dans le cadre de la phase d'émergence du label Grand Site de France,

CONSIDÉRANT que cette convention-cadre définit la gouvernance et le partenariat administratif et financier entre les trois communautés de communes cosignataires, pour la mise en œuvre de la phase émergence du projet Grand Site de France des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, pour une durée prévisionnelle de trois ans jusqu'à l'obtention du label,

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre des dispositions de ce partenariat nécessite la signature d'une convention financière annuelle adoptant le plan de financement des actions à conduire,

CONSIDÉRANT les projets retenus au titre de l'exercice 2023,

SUR PROPOSITION MOTIVÉE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS, réunie le 14 février 2023 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'approuver la convention d'application financière annuelle 2023 présentée et annexée,

APPROUVE les orientations de la mission de coordination et d'animation comprenant :

Communauté de communes	Taux	FONCTIONNEMENT (68 700 €)			INVESTISSEMENT (19 268€)				Montants des participations
		Poste chef de projet (dont frais de mission)	Adhésion RGSF	Communication / sensibilisation / formation	Action schéma accueil camping-cars	Action accompagnement au label « phase gestion »	Action Observatoire de la Fréquentation	Extension AMO : appui au dossier de labellisation, création vidéo, impressions	
CC Gorges Causses Cévennes	60 %	34 980	3 240	3 000	3 160,80	3 600	3 600	1 200	52 780,80
CC Aubrac Lot Causses Tarn	20 %	11 660	1 080	1 000	1 053,60	1 200	1 200	400	17 593,60
CC Millau Grands Causses	20 %	11 660	1 080	1 000	1 053,60	1 200	1 200	400	17 593,60
Total	100 %	58 300 (dont 1300 € de frais de déplacement)	5 400	5 000	5 268 (part en autofinancement)	6 000 (part en autofinancement)	6 000 (part en autofinancement)	2 000 (part en autofinancement)	87 968 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'application financière qui s'y rapporte,

APPROUVE le choix des actions d'investissement initiées ou poursuivies en 2023 :

- Schéma d'accueil et de gestion des camping-cars (solde sur 2023) : pour mémoire coût total 70.000 €,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la candidature au label GSF : coût estimatif 30.000€ TTC
- Action Observatoire de la fréquentation : coût total 30.000€ TTC.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la candidature au label GSF (extension pour création vidéo et impression) : coût estimatif 8.000€ TTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 17 avril 2023,
 Le Président,

Communauté de Communes
 AUBRAC LOT CAUSSES TARN
 16, Quartier de Trémoulis
 48500 LA CANOURGUE
Jean-Claude SALEIL